

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	31 DECEMBRE 2023				Exercice 2022
	Montants bruts	Amortissements provisions	Montants nets	Totaux partiels	Montants nets
<b>Immobilisations incorporelles</b>				<b>3 094 547</b>	<b>3 059 104</b>
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, licences, marques procédés, droits et valeurs similaires	575 217	-443 516	131 701		150 718
Fonds commercial	2 831 244	-22 867	2 808 377		2 808 377
Autres	5 775 010	-5 695 681	79 329		99 883
Immobilisations incorporelles en cours	75 140		75 140		126
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations corporelles</b>				<b>31 083 237</b>	<b>27 406 797</b>
Terrains	1 696 743	-928 333	768 410		824 358
Constructions	27 457 353	-17 735 998	9 721 355		9 833 660
Installations techniques ,matériel et outillage industriels	54 082 530	-37 994 916	16 087 614		13 982 557
Autres	3 403 210	-1 453 612	1 949 598		799 062
Immobilisations corporelles en cours	2 556 260		2 556 260		1 937 092
Avances et acomptes					30 068
<b>Immobilisations financières</b>				<b>40 158</b>	<b>44 880</b>
Participations					
Autres titres immobilisés	40 158		40 158		40 158
Prêts					
Autres					4 722
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>98 492 865</b>	<b>-64 274 923</b>	<b>34 217 942</b>	<b>34 217 942</b>	<b>30 510 781</b>
<b>Stocks et en cours</b>				<b>50 337 760</b>	<b>42 898 593</b>
Matières premières et autres approvisionnements	8 289 004	-2 664 127	5 624 877		3 199 747
En cours de production (biens et services)	21 876 775		21 876 775		19 472 321
Produits intermédiaires et finis	24 427 515	-1 591 407	22 836 108		20 226 524
Avances et acomptes versés sur commandes	171 227		171 227	<b>171 227</b>	<b>254 148</b>
<b>Créances d'exploitation</b>				<b>95 618 993</b>	<b>72 997 719</b>
Créances clients et comptes rattachés	91 113 400	-1 532 361	89 581 039		66 619 785
Autres	6 037 955		6 037 955		6 377 934
Créances diverses	4 244 426		4 244 426	<b>4 244 426</b>	<b>4 080 931</b>
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités					
Charges constatées d'avance	82 575		82 575	<b>82 575</b>	<b>95 104</b>
<b>Total actif circulant</b>	<b>156 242 877</b>	<b>-5 787 895</b>	<b>150 454 982</b>	<b>150 454 982</b>	<b>120 326 494</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Ecarts de conversion actif					
<b>Total général</b>	<b>254 735 742</b>	<b>-70 062 818</b>	<b>184 672 924</b>	<b>184 672 924</b>	<b>150 837 275</b>

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME  
A L'ORIGINAL



## BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

<b>PASSIF</b>			
<i>Données en EURO</i>			
	<b>31 DECEMBRE 2023</b>		<b>Exercice 2022</b>
	Montants	Totaux partiels	Montants
<b>Capitaux propres</b>		<b>38 389 627</b>	<b>38 522 390</b>
Capital	3 379 200		3 379 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 941 800		7 941 800
Réserve légale	337 920		337 920
Réserve facultative	4 836 071		4 836 071
Réserves réglementées			
Report à nouveau	84 535		61 789
Résultat	8 645 473		10 265 946
Provisions réglementées	13 164 629		11 699 664
<b>Total capitaux propres</b>	<b>38 389 627</b>	<b>38 389 627</b>	<b>38 522 390</b>
<b>Provisions pour risques</b>	<b>6 581 115</b>	<b>6 581 115</b>	<b>6 496 566</b>
<b>Provisions pour engagements retraites</b>	<b>6 401 836</b>	<b>6 401 836</b>	<b>5 892 480</b>
<b>Provisions pour charges</b>	<b>1 438 131</b>	<b>1 438 131</b>	<b>292 695</b>
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>14 421 082</b>	<b>14 421 082</b>	<b>12 681 741</b>
<b>Dettes financières</b>		<b>18 299 683</b>	<b>19 723 261</b>
Emprunts - dettes auprès des établissements de crédit (1)	4 946		3 707
Emprunts et dettes financières divers	18 294 737		19 719 554
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</b>	<b>43 058 081</b>	<b>43 058 081</b>	<b>30 622 023</b>
<b>Dettes d'exploitation</b>		<b>57 399 753</b>	<b>42 639 618</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 543 828		20 452 780
Dettes fiscales et sociales	22 446 126		16 209 403
Autres	6 409 799		5 977 435
<b>Dettes diverses</b>		<b>818 240</b>	<b>764 417</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	699 420		
Dettes fiscales (impôt sur les sociétés)			
Autres	118 821		764 417
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>12 286 457</b>	<b>12 286 457</b>	<b>5 883 826</b>
<b>Total dettes (2)</b>	<b>131 862 214</b>	<b>131 862 214</b>	<b>99 633 145</b>
<b>Ecart de conversion passif</b>			
<b>Total général</b>	<b>184 672 924</b>	<b>184 672 924</b>	<b>150 837 275</b>
(1) dont concours bancaires et soldes créditeurs de banques		4 946	3 707
(2) dont à plus d'un an		29 583 000	27 161 577
dont à moins d'un an		102 279 214	72 471 568



# COMPTE DE RESULTAT

## AU 31 DECEMBRE 2023

	31 DECEMBRE 2023		Exercice 2022
	Montants	Totaux partiels	Montants
<b>Production vendue</b>		<b>153 422 364</b>	<b>129 584 277</b>
Ventes de produits fabriqués	99 265 884		79 424 613
Prestations de services	54 156 480		50 159 664
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>		<b>153 422 364</b>	<b>129 584 277</b>
<b>Production stockée</b>		<b>5 214 266</b>	<b>8 626 959</b>
En cours de production de biens	3 013 479		5 077 643
En cours de production de services			
Produits intermédiaires & finis	2 200 787		3 549 317
Production RTDI			
<b>Production immobilisée</b>	328 421	<b>328 421</b>	<b>63 608</b>
<b>Production de l'exercice</b>		<b>158 965 051</b>	<b>138 274 844</b>
<b>Consommations de l'exercice en provenance de tiers</b>		<b>89 429 348</b>	<b>77 001 816</b>
Achats stockés matières premières	44 661 735		35 058 563
Achats stockés autres approvisionnements			
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements	-836 611		-252 144
Achats de sous-traitance industrielle	11 679 970		15 556 888
Achats non stockés matières et fournitures	14 045 958		10 738 225
Personnel extérieur	3 799 703		3 177 548
Loyers crédit - bail mobilier			
Loyers crédit - bail immobilier			
Autres	16 078 593		12 722 735
<b>Valeur ajoutée</b>		<b>69 535 703</b>	<b>61 273 029</b>
<b>Subventions d'exploitation</b>	7 410 144	<b>7 410 144</b>	<b>7 128 458</b>
<b>Impôts taxes et versements assimilés</b>		<b>2 174 817</b>	<b>2 108 893</b>
Sur rémunérations	770 937		624 102
Autres	1 403 880		1 484 791
<b>Charges de personnel</b>		<b>59 092 957</b>	<b>48 415 651</b>
Salaires et appointements	38 768 624		32 684 447
Charges sociales	20 324 333		15 731 204
<b>Excédent brut d'exploitation</b>		<b>15 678 073</b>	<b>17 876 943</b>
<b>Reprises sur provisions et amortissements</b>	3 890 931	<b>3 890 931</b>	<b>1 608 143</b>
<b>Transferts de charges d'exploitation</b>	1 054 629	<b>1 054 629</b>	<b>846 955</b>
<b>Autres produits</b>	463 924	<b>463 924</b>	<b>232 651</b>
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>		<b>8 904 965</b>	<b>7 046 365</b>
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 383 328		3 034 263
Sur immobilisations : dotations aux provisions			
Sur actif circulant : dotations aux provisions	2 114 785		1 439 661
Pour risques et charges	3 406 852		2 572 441
<b>Autres charges</b>	1 154 687	<b>1 154 687</b>	<b>140 724</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>11 027 905</b>	<b>13 377 602</b>



# COMPTE DE RESULTAT

## AU 31 DECEMBRE 2023

	31 DECEMBRE 2023		Exercice 2022
	Montants	Totaux partiels	Montants
<i>Reports</i>		<b>11 027 905</b>	<b>13 377 602</b>
<b>Produits financiers</b>		<b>137 598</b>	<b>72 853</b>
De participations			33 636
D'autres valeurs mobilières de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	136 088		39 211
Reprises sur provisions et transferts de charges financières			
Différences positives de change	1 510		6
<b>Charges financières</b>		<b>652 231</b>	<b>479 236</b>
Dotations aux amortissements et provisions	252 707		83 782
Intérêts et charges assimilés	395 883		395 454
Différences négatives de change	3 641		0
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>10 513 272</b>	<b>12 971 219</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>1 305 186</b>	<b>1 735 278</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 023		468 300
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Produits de cessions d'éléments d'actif	70 000		
Subventions d'investissements virées au résultat			
Autres			
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles	1 224 163		1 266 978
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>2 708 896</b>	<b>1 750 598</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 283		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Valeur comptable des éléments immobilisés et financiers cédés	15 486		
Autres			
Dotations aux amortissements et provisions	2 689 128		1 750 598
Dotations aux provisions réglementées			
Dotations aux amortissements et autres provisions			
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>-1 403 711</b>	<b>-15 321</b>
<b>Résultat avant impôts et participation</b>		<b>9 109 561</b>	<b>12 955 899</b>
<b>Participation des salariés</b>	1 239 835	<b>1 239 835</b>	<b>1 374 665</b>
<b>Impôts sur les sociétés</b>	-775 747	<b>-775 747</b>	<b>1 315 288</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>8 645 473</b>	<b>10 265 946</b>
<b>Plus- values ou moins- values de cessions comprises dans le résultat exceptionnel</b>			
Produits de cessions d'éléments de l'actif			
- sur immobilisations incorporelles			
- sur immobilisations corporelles		70 000	
- sur immobilisations financières			
Valeur comptable des éléments d'actif cédés / mis hors service			
- sur immobilisations incorporelles			
- sur immobilisations corporelles		15 486	
- sur immobilisations financières			
<b>Plus-values ou moins- values de cessions</b>			





Tour Exaltis  
61, Rue Henri Regnault  
02075 Paris La Défense Cedex

## SAFRAN POWER UNITS

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

## **SAFRAN POWER UNITS**

Société par actions simplifiée

RCS : Toulouse 630 800 084

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'associé unique de la société SAFRAN POWER UNITS,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAFRAN POWER UNITS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne :

- La note 2.11 *Provisions pour risques et charges* de l'annexe des comptes annuels qui indique que votre société constitue des provisions, principalement pour garanties de fonctionnement, pertes à terminaison et engagements de livraisons, retraites et engagements assimilés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

# Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 25 mars 2023

Delphine Gardinal

Associée

DocuSigned by:  
*Delphine Gardinal*  
914B37303C064FE...

Jérôme de Pastors

Associé

DocuSigned by:  
*Jérôme de Pastors*  
6537C07F518441B...



Comptes annuels 2023  
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units

*SAFRAN POWER UNITS*

*CHEMIN DU PONT DE RUPE  
31 000 TOULOUSE  
RCS TOULOUSE 630.800.084*

**A. ETATS FINANCIERS**

**B. ANNEXE**

1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE .....	7
2.	PRINCIPES COMPTABLES .....	8
3.	NOTES SUR LE BILAN .....	17
4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....	24
5.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION .....	25



Comptes annuels 2023  
**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units**

**A. ETATS FINANCIERS**

Comptes annuels 2023  
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units

Compte de résultat au 31 décembre 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31/12/2022	31/12/2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Chiffre d'affaires	4.1	129 584	153 422
Production stockée		8 627	5 214
Production immobilisée		64	328
Transfert de charges d'exploitation	4.2	847	1 055
Reprises sur amortissements et provisions		1 608	3 891
Autres produits		233	464
Subventions d'exploitation		7 128	7 410
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		<b>148 091</b>	<b>171 785</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		77 002	89 429
Achats stockés d'approvisionnement		35 059	44 662
Matières premières		35 059	44 662
Autres approvisionnements		0	
Variation des stocks d'approvisionnements		(252)	(837)
Achats de sous-traitance		15 557	11 680
Achats non stockés de matières et fournitures		10 738	14 046
Services extérieurs		3 178	3 800
Autres		12 723	16 079
Impôts, taxes et versements assimilés		2 109	2 175
Charges de personnel		48 416	59 093
Salaires et traitements		32 684	38 769
Charges sociales		15 731	20 324
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		7 046	8 905
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		3 034	3 383
Sur actif circulant: dépréciations		1 440	2 115
Pour risques et charges: dotations aux provisions		2 572	3 407
Autres charges		141	1 155
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		<b>134 714</b>	<b>160 757</b>
<b>Résultat d'exploitation (1) - (2)</b>		<b>13 377</b>	<b>11 028</b>
Produits financiers		73	138
Charges financières		479	652
<b>Résultat financier</b>	4.3	<b>(406)</b>	<b>(515)</b>
<b>Résultat courant (avant impôts)</b>		<b>12 971</b>	<b>10 513</b>
Produits exceptionnels		1 735	1 305
Charges exceptionnelles		1 751	2 709
<b>Résultat exceptionnel</b>	4.4	<b>(15)</b>	<b>(1 404)</b>
Participation des salariés		1 375	1 240
Impôts sur les bénéfices	4.5	1 315	(776)
<b>Total des produits</b>		<b>148 584</b>	<b>174 003</b>
<b>Total des charges</b>		<b>138 319</b>	<b>165 358</b>
<b>Bénéfice / (Perte) net(te)</b>		<b>10 265</b>	<b>8 645</b>



Comptes annuels 2023  
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units

Bilan au 31 décembre 2023

ACTIF	Note	31/12/2022	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31/12/2023
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	3 059	9 257	6 162	3 095
Concessions brevets, licences, marques	3.1	151	575	444	132
Fonds commercial		2 808	2 831	23	2 808
Autres immobilisations incorporelles		100	5 850	5 696	154
Immobilisations corporelles	3.1	27 407	89 196	58 113	31 083
Immobilisations financières	3.1	45	40		40
Titres de participations					
Autres immobilisations financières		45	40		40
<b>Total Actif immobilisé</b>		<b>30 511</b>	<b>98 493</b>	<b>64 275</b>	<b>34 218</b>
Stocks et en-cours	3.2	42 899	54 593	4 256	50 338
Avances et acomptes versés		254	171		171
Créances clients et comptes rattachés	3.3	72 998	97 151	1 532	95 619
Autres créances	3.3	4 081	4 244		4 244
Valeurs de placement	3.4	-			-
Disponibilités	3.4	-			-
Charges constatées d'avance	3.6	95	83		83
<b>Total Actif circulant</b>		<b>120 326</b>	<b>156 243</b>	<b>5 788</b>	<b>150 455</b>
Prime de remboursement des emprunts	3.7				
Ecart de conversion - Actif	3.7				
<b>Total actif</b>		<b>150 837</b>	<b>254 735</b>	<b>70 063</b>	<b>184 673</b>

Comptes annuels 2023  
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units

<b>PASSIF</b>	Note	31/12/2022	<b>31/12/2023</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	3 379	3 379
Autres éléments de capitaux propres	3.8	13 178	13 200
Provisions réglementées	3.8	11 700	13 165
Résultat de l'exercice	3.8	10 266	8 645
<b>Capitaux propres</b>		<b>38 522</b>	<b>38 390</b>
Avances et dettes conditionnées			
<b>Autres fonds propres</b>			
Provisions pour risques et charges	3.9	12 682	14 421
Emprunts obligataire	3.10		
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10		
Autres emprunts et dettes financières	3.10	19 723	18 300
Avances et acomptes reçus	3.10	30 622	43 058
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	42 640	57 400
Autres dettes	3.10	764	818
Produits constatés d'avance	3.11	5 884	12 286
<b>Dettes financières, d'exploitation et diverses</b>		<b>112 315</b>	<b>146 283</b>
Ecarts de conversion - Passif	3.12		
<b>Total passif</b>		<b>150 837</b>	<b>184 673</b>



Comptes annuels 2023  
**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units**

**B. ANNEXE**



Comptes annuels 2023  
**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units**

La société est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Ce qui exonère Safran Power Units SAS de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Power Units SAS sera dénommée la Société

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 184 672 924 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 8 645 473 euros.

## **1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Le chiffre d'affaires est en augmentation à 153,4 M€ pour 129,6 M€ en 2022.

Le chiffre d'affaires industriel s'élève à 139,3 M€ et le chiffre d'affaires RTDI à 14,1 M€.

La prise de commandes s'est élevée à 282,4 M€ contre 181,6 M€ en 2022.

Les dépenses de Recherche – Technologie – Développement et Industrialisation s'élèvent à 24,8 M€, stables par rapport à 2022

Les stocks et encours passent de 48,5 M€ en 2022 à 54,6 M€ en 2023.

Certains contrats de maintenance et de support prévoient le maintien en état de vol d'une flotte de moteurs.

La facturation de ces contrats est basée sur le nombre d'heures de vol des biens concernés par ces contrats.

Depuis le 1er janvier 2018, un changement d'estimation dans la mesure de l'avancement du chiffre d'affaires sur les contrats pluriannuels de maintenance et de réparation des moteurs dits « à l'heure de vol » a été opéré, et ceci afin de mieux rendre compte du degré de réalisation des prestations rendues dans le cadre de l'exécution de ces contrats :

Comptes annuels 2023  
**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units**

Jusqu'au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires était comptabilisé au fur et à mesure des facturations mensuelles établies en fonction des heures de vol réalisées par les moteurs ou équipements concernés. A partir du 1er janvier 2018, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice.

## **2. PRINCIPES COMPTABLES**

### **2.1. Règles et méthodes comptables**

Les comptes sociaux au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 ainsi que les avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables.

La société applique, pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la recommandation n° 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

### **2.2. Immobilisations incorporelles**

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée d'un à cinq ans,
- les droits d'émission de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>) sont comptabilisés conformément à l'avis 2004 C du comité d'urgence et à la recommandation 2009-R.02 du 5 mars 2009 du CNC (le cas échéant).

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement, sont considérées comme des amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.



Comptes annuels 2023  
**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units**

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

**2.3. Immobilisations corporelles**

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs.

**2.3.1. Amortissements**

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

- Constructions robustes / Linéaire / 15 à 40 ans.
- Installations techniques, matériel et outillages industriels / Dégressif / 10 à 15 ans.
- Matériel de transport / Linéaire / 4 ans.
- Matériel et mobilier de bureau / Linéaire ou Dégressif / 6 ans 2/3

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire.

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement, sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.



Comptes annuels 2023  
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units

### **2.3.2. Dépréciations**

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour la Société.

### **2.4. Immobilisations financières**

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois précédant la clôture, pour les participations cotées,
- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

### **2.5. Stocks et travaux en cours**

#### **2.5.1. Valeurs brutes**

Les stocks et les en-cours sont valorisés au coût standard établi pour l'année selon des prix d'achats prévisionnels pour les articles approvisionnés et basé sur les dernières données techniques connues (gammes et nomenclatures) valorisées via des taux horaires calculés en fonction de la charge de l'année.

Chaque élément de coût fait l'objet d'un suivi par écarts. A la fin de la période annuelle, l'ensemble des écarts constatés est réintégré dans le stock et en-cours afin d'obtenir une valorisation au réel.

Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation.

Le coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.



Comptes annuels 2023  
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units

**2.5.2. Dépréciations**

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

**2.6. Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.  
Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet.  
Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risque.

**2.7. Disponibilités**

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société et des fonds de caisse

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

**2.8. Valeurs mobilières de placement**

Pour les VMP, les règles d'évaluation suivantes s'appliquent :

- La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires,
- Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture / valeur d'utilité / valeur probable de négociation est inférieure à la valeur brute comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.



Comptes annuels 2023  
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units

**2.9. Autres créances / Autres dettes (en fonction)**

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Le poste « Autres Créances » ou « Autres Dettes » (le cas échéant) est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

**2.10. Provisions réglementées**

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

**2.11. Provisions pour risques et charges**

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable. Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.
- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :
  - Coûts de réaménagement des sites à effectuer pour répondre aux obligations de remise en état des lieux d'exploitation telles que définies par les arrêtés préfectoraux,
  - Retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
  - Provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
  - Provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
  - Autres.

**2.11.1. Garanties de fonctionnement**

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de moteurs et d'équipements. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.



Comptes annuels 2023  
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units

**2.11.2. Pertes sur engagement de livraisons**

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- Il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- Le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- L'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

**2.11.3. Retraites et engagements assimilés**

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies et d'un régime de retraite différentielle à prestations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

Comptes annuels 2023  
**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units**

Fin 2013, le conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire en France, dont la population éligible est composée de cadres supérieurs du Groupe.

Le dispositif a pris effet au 1er janvier 2014 et prévoit le versement d'une rente calculée en fonction de l'ancienneté dans la catégorie bénéficiaire (minimum 5 ans pour être éligible, maximum 10 ans pris en compte dans le calcul des droits) et de la rémunération de référence (correspondant à la moyenne des 36 derniers mois avant le départ en retraite).

Un système de plafonnement permet de limiter la rente : la rente supplémentaire est en effet limitée à trois plafonds annuels de la Sécurité Sociale (PASS) et le montant total des rentes, tous régimes confondus, ne peut pas excéder 35 % de la rémunération de référence.

**2.12. Autres fonds propres (type : Avances remboursables)**

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautique, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan. Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

**2.13. Opérations en devises**

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran, le cours couvert, est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
  - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
  - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.



Comptes annuels 2023  
**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units**

- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

#### **2.14. Contrats à long terme**

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement sur la base des coûts réalisés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Le coût des ventes est évalué au coût de production c'est à dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Le chiffre d'affaires est calculé en appliquant le taux de marge estimé à terminaison aux coûts des ventes constatées.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et/ou en provision pour pertes à terminaison ou d'engagement de livraison si le montant de la perte attendue est supérieure aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice

#### **2.15. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

- Des contrats considérés à long terme dont la comptabilisation est réalisée au moyen de la méthode de l'avancement.

Le chiffre d'affaires reconnu par la Société au cours de l'exercice comptable correspond à la progression du degré d'avancement des contrats concernés sur laquelle est appliquée l'estimation à terminaison des revenus de la Société sur ces contrats.

- Des ventes de biens et de services, ainsi que les produits de redevances et de licences.

Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.



Comptes annuels 2023  
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units

**2.16. Résultat exceptionnel**

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

**2.17. Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale**

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

Comptes annuels 2023  
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units

### 3. NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

##### Valeurs brutes

	31/12/2022	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31/12/2023
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	0				0
Concessions et droits similaires	575				575
Fonds de commerce et droit au bail	2831				2 831
Autres immobilisations incorporelles	5736	38			5 774
Immobilisations incorporelles en cours	0	75			75
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>9 143</b>	<b>113</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 256</b>
Terrains	1 687	10			1 697
Constructions	26 670	738	49		27 457
Installations, matériel, outillages	51 285	2 455	1 641	1 299	54 083
Autres immobilisations corporelles	1 888	1 448	66		3 403
Immobilisations corporelles en cours	1 937	2 375	-1 756		2 556
Avances et acomptes	30			30	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>83 497</b>	<b>7 027</b>	<b>0</b>	<b>1 329</b>	<b>89 196</b>
Participations financières					
Créances rattachées à des participations	40				40
Autres immobilisations financières	5	0		5	0
<b>Immobilisations financières</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>40</b>



Comptes annuels 2023  
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units

**Amortissements**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31/12/2023
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires	424	19				443
Fonds de commerce et droit au bail	23	0				23
Autres immobilisations incorporelles	5 637	59				5 696
Immobilisations incorporelles en cours	0					0
Avances et acomptes	0					0
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 085</b>	<b>78</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 163</b>
Terrains	862	66				928
Constructions	16 836	899				17 735
Installations, matériel, outillages	37 302	1 976			1 283	37 995
Autres immobilisations corporelles	1 091	364				1 454
Immobilisations corporelles en cours	0					0
Avances et acomptes	0					0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>56 090</b>	<b>3 305</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 283</b>	<b>58 112</b>

**Dépréciations - RAS**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31/12/2023
Dépréciations immobilisations incorporelles						
Dépréciations immobilisations corporelles						
Dépréciations immobilisations financières						
Autres dépréciations						
<b>Dépréciations</b>						



Comptes annuels 2023  
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units

**Tableau des filiales et participations - RAS**

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice (*)	Résultat de l'exercice (*)	Dividendes encaissés sur l'exercice (*)
				Brut	Net					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
<b>Filiales (plus de 50 % du capital détenu)</b>										
Dénomination - siège social										
<b>Participation (10 % à 50 % du capital détenu)</b>										

(\*) Préciser les exercices concernés (cas des filiales où les informations de l'année en cours ne sont pas disponibles)



Comptes annuels 2023  
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units

### 3.2. Stocks et en-cours

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2023		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	7 252	4 052	3 200	8 289	2 664	5 625
Produits finis	21 818	1 591	20 227	24 428	1 591	22 836
En-cours de production	19 472		19 472	21 877		21 877
Marchandises						
<b>Total</b>	<b>48 542</b>	<b>5 644</b>	<b>42 899</b>	<b>54 593</b>	<b>4 256</b>	<b>50 338</b>

### 3.3. Créances

Au 31 décembre 2023, les créances se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2023	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	171	171		
Créances clients et comptes rattachés	91 113	91 113		
Créances fiscales et sociales	-	0		
Autres créances d'exploitation	6 038	6 038		
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>97 151</b>	<b>97 151</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Créances diverses	4 244	4 244		
Charges constatées d'avance	83	83		
Ecart de conversion actif	-	-		
<b>Autres créances</b>	<b>4 327</b>	<b>4 327</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dépréciations				
<b>Total</b>	<b>101 650</b>	<b>101 650</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 3.4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	0	0
<b>Valeur mobilières de placement et disponibilités</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



Comptes annuels 2023  
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units

**3.5. Charges constatées d'avances**

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2023 sont de 83 k€.

**3.6. Ecarts de conversion actif et primes de remboursement des emprunts**

RAS

**3.7. Capitaux propres**

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	21 120			160
Actions de préférence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Capital social	3 379				3 379
Autres éléments de capitaux propres					
Primes d'émission de fusion, d'apport	7 942				7 942
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	338				338
Réserves indisponibles					
Réserve statutaire et contractuelle	4 835				4 836
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	62		23		85
Acompte sur dividendes					
Subventions d'investissements					
Provisions réglementées	11 700		2 689	- 1 224	13 165
Résultat de l'exercice	10 266	- 10 266	8 645		8 645
<b>Total</b>	<b>38 522</b>	<b>- 10 266</b>	<b>11 357</b>	<b>- 1 224</b>	<b>38 389</b>



Comptes annuels 2023  
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units

**3.8. Provisions réglementées et provisions pour risques et charges**

	31/12/2022	Dotations	Reprises		31/12/2023
			sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Amortissements dérogatoires	11 700	2 689		1 224	13 165
Autres provisions réglementées	0				0
<b>Total provisions réglementées</b>	<b>11 700</b>	<b>2 689</b>	<b>0</b>	<b>1 224</b>	<b>13 165</b>
Engagements de retraites	5 283	679		163	5 799
Médailles du travail	610	53		60	603
Garanties Clients	3 043	670		305	3 408
Pénalités Clients	3 454	1 111	759	633	3 173
Contrats MCO	0				0
Gros travaux	0				0
ATA	0				0
Litiges	0				0
Autres	293	1 145			1 438
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>12 682</b>	<b>3 658</b>	<b>759</b>	<b>1 161</b>	<b>14 420</b>
Résultat d'exploitation		3 405		1 920	
Résultat financier		253			
Résultat exceptionnel		2 689		1 224	
<b>Total</b>		<b>6 347</b>	<b>759</b>	<b>2 385</b>	

**Engagements de retraite et assimilés**

	31.12.2022	31.12.2023
Taux d'actualisation	3,70%	4,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs	3,70%	4,00%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64	Age taux plein
Age probable de départ personnel non cadre	62	Age taux plein
Table de mortalité utilisée	TGH/F 05	TGH/F 05



Comptes annuels 2023  
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units

**Indemnités de départ à la retraite**

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

**3.9. Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses**

(en milliers d'euros)	Bruts au 31.12.2023	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5	5		
Billets non garantis de 1er rang émis en USD				
Emprunts et dettes financières divers	18 295	1 970	5 150	11 175
Dépôts et cautionnements reçus				
Autres emprunts et dettes assimilés				
Dettes rattachées à des participations				
Intérêts courus				
<b>Dettes financières</b>	<b>18 300</b>	<b>1 975</b>	<b>5 150</b>	<b>11 175</b>
Avances et acomptes reçus sur des encours	43 058	29 800	13 258	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 544	28 544		
Dettes fiscales et sociales	22 446	22 446		
Autres dettes d'exploitation	6 410	6 410		
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>100 458</b>	<b>87 200</b>	<b>13 258</b>	<b>0</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	818	818		
Dettes diverses				
<b>Dettes financières, d'exploitations et diverses</b>	<b>119 576</b>	<b>89 993</b>	<b>18 408</b>	<b>11 175</b>
Produits constatés d'avance	12 286	12 286		
<b>Total</b>	<b>131 863</b>	<b>102 280</b>	<b>18 408</b>	<b>11 175</b>

« Estimation décaissements futurs »

**3.10. Produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2023 sont de 12 286 k€.

**3.11. Ecarts de conversion**

Il y a un écart de conversion actif de 818 K€ au 31 décembre 2023.



Comptes annuels 2023  
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units

#### 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

##### 4.1. Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Première monte, produits et prestations associés	38 726	60 574
Vente d'équipements de défense et sécurité	37 595	36 446
Services	34 927	38 168
Ventes d'études	13 428	14 119
Autres	4 908	4 115
<b>Total</b>	<b>129 584</b>	<b>153 422</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
France	52 248	54 960
Export	77 336	98 462
<b>Total</b>	<b>129 584</b>	<b>153 422</b>

##### 4.2. Transfert de charges

Les transferts de charges de l'exercice sont de 1 055 k€ en 2023. Il s'agit principalement de refacturations de frais informatiques, de frais de personnels suite à mutation, d'avantages en nature et d'honoraires.

##### 4.3. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Dividendes reçus et autres produits de participation	34	0
Intérêts et produits assimilés	39	136
Dépréciations des titres de participation		
Autres reprises de provisions financières		
Différences positives de change	0	
<b>Produits financiers</b>	<b>73</b>	<b>136</b>
Dépréciations des titres de participation		
Autres dotations aux provisions financières	84	253
Intérêts et charges assimilés	395	396
Différences négatives de change	0	2
<b>Charges financières</b>	<b>479</b>	<b>651</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(406)</b>	<b>(515)</b>



Comptes annuels 2023  
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units

#### 4.4. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Variation des provisions réglementées	(484)	(1 465)
Produits sur opérations de gestion	468	11
Produits sur opérations en capital	0	70
Charges sur opérations de gestion		(4)
Charges sur opérations en capital	0	0
Autres	0	(15)
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>(15)</b>	<b>(1 404)</b>

#### 4.5. Impôt sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	10 513	776	
Exceptionnel	(1 404)		
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux, participation	(1 240)		
<b>Total</b>	<b>7 870</b>	<b>776</b>	<b>8 645</b>

## 5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

### 5.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2023
	Total	Total
Garanties de restitutions d'acompte	5 124	4 796
Garanties de bonne fin / exécution		
Garanties de dispenses de garanties		
les engagements en matière d'achat d'énergie	1 600	720
Autres engagements donnés	400	400
<b>Total engagements donnés</b>	<b>7 124</b>	<b>5 916</b>
Garantie de restitutions d'acompte		
Garanties de bonne fin / exécution		
Garanties de dispenses de garanties		
Autres engagements reçus (1)	36 305	36 110
<b>Total engagements reçus</b>	<b>36 305</b>	<b>36 110</b>

(1) - Engagements reçus de la part de Safran Hélicopter Engines



Comptes annuels 2023  
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units

### 5.2. Entreprises liées

SAFRAN POWER UNITS SAS est Filiale à 100% de SAFRAN HELICOPTER ENGINES SAS

	Entreprises liées	Participations
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Actif immobilisé</b>		
Participations		
<b>Actif circulant</b>		
Créances clients et comptes rattachés	30 269	
Compte Courant SAFRAN SA	748	
Compte Courant d'Intégration Fiscale	3 434	
<b>Dettes</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 464	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>Postes du compte de résultat</b>		
Charges financières		
Produits financiers		

### 5.3. Effectif moyen

	31/12/2022	31.12.2023
Ingénieurs et cadres	288	357
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	122	128
Ouvriers	95	101
<b>Effectif salarié</b>	<b>505</b>	<b>586</b>
Personnel mis à disposition (intérimaires)	43	57
<b>Effectif total</b>	<b>548</b>	<b>643</b>

### 5.4. Intégration Fiscale

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1er janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble



Comptes annuels 2023  
**Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units**

**5.5. Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.



## **SAFRAN POWER UNITS**

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 379 200 Euros  
Siège Social : Chemin du Pont de Rupé  
31000 TOULOUSE  
RCS TOULOUSE 630.800.084

### **RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR L'EXERCICE 2023**

#### **1 - Activité**

##### **Activité de SAFRAN POWER UNITS SAS**

Le chiffre d'affaires est en augmentation à 153,4 M€ pour 129,6 M€ en 2022.

Le chiffre d'affaires industriel s'élève à 139,3 M€ et le chiffre d'affaires RTDI à 14,1 M€.

La prise de commandes s'est élevée à 282,4 M€ contre 181,6 M€ en 2022.

Les dépenses de Recherche – Technologie – Développement et Industrialisation s'élèvent à 24,8 M€, stables par rapport à 2022

Les stocks et encours passent de 48,5 M€ en 2022 à 54,6 M€ en 2023.

#### **2 - Perspectives d'avenir**

L'activité 2024 devrait voir une croissance de notre chiffre d'affaires

#### **3 - Résultats**

Le résultat de l'exercice 2023 de 8,6 M€ est en diminution par rapport à celui de 2022 qui était de 10,2 M€.



La valeur ajoutée s'élève à 69,5 M€ soit 43.7% de la production de l'exercice, contre 61,2 M€ soit 44.3% de la production de l'exercice en 2022.

Après la prise en compte des amortissements et provisions, le résultat d'exploitation est de 11,0 M€ contre 13,4 M€ en 2022.

Le résultat financier est de -0,5 M€ en 2023 à comparer à -0,4 M€ en 2022.

Le résultat exceptionnel s'élève à -1,4 M€ à comparer à 0,0 M€ en 2022.

La participation, calculée selon l'accord Groupe, s'élève à 1,2 M€ au titre de 2023.

La capacité d'autofinancement s'élève à 15,3 M€ en 2023 contre 16,3 M€ en 2022.

#### **4 - Bilan**

Les capitaux propres s'élèvent à 38,4 M€ contre 38,5 M€ au 31 décembre 2022.

Le besoin en fonds de roulement de 1.4 M€ est en diminution par rapport au 31 décembre 2022.

La position financière nette comptable atteint 0,7 M€ contre 2,7 M€ à fin 2022.

Le montant des avances remboursables s'élève à 13,2 M€. Il s'agit d'avances remboursables à la Direction des Programmes de l'Aviation Civile pour 10,7 M€, à l'Agence de l'eau pour 0,03 M€ et au Ministère de la Recherche pour 2,4 M€.

#### **5 - Affectation du résultat**

Il est proposé de répartir le bénéfice de l'exercice 2023, comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2023 :	8 645 473 euros
Report à nouveau :	84 535 euros
Bénéfice distribuable :	8 730 008 euros
Affectation	
- versement d'un dividende de 410 euros par action, soit un total de :	8 659 200 euros
- inscription du solde en report à nouveau :	70 808 euros

*Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts. Cette taxation forfaitaire au taux unique de 12,8 % est applicable de plein droit sauf option globale*



et expresse du contribuable pour le barème progressif. En cas d'option, le dividende est alors éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158, 3-2° modifié du Code général des impôts.

A titre d'information il est rappelé les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende global	Montant du dividende unitaire
31-déc-22	10 243 200 € (1)	485 €
31-déc-21	10 665 600 € (1)	505 €
31-déc-20	21 436 800 € (1)	1 015 €

(1) Soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts ou, sur option globale, au barème progressif après l'abattement de 40% prévu par l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

## 6 - Informations relatives au capital social

Le capital social de SAFRAN POWER UNITS, d'un montant de 3 379 200 euros, divisé en 21 120 actions de 160 euros nominal, est détenu à 100 % par la société SAFRAN HELICOPTER ENGINES SAS, filiale de SAFRAN.

## 7 - Informations relatives aux délais de paiement

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (D. 441-4, article I)  
DATE 31/12/2023

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus	
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>													
Nombre de factures concernées						15						3	704
Montant total TTC des factures concernées	0	282 095	219 366	0	1 964	502 825	46 757	1 120 755	4 659 728	2 409 423	15 029 938	23 219 844	
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	113 343 382	0,25%	0,19%	0,00%	0,00%	0,44%							
Pourcentage du chiffre d'affaire TTC de l'exercice							0,03%	0,72%	2,99%	1,55%	9,65%	14,91%	
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>													
Nombre de factures exclues (PNS avec litiges + cockpit)						127						3	
Montant total des factures exclues						1 050 390						281 719	
<b>(C) Délai de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce) :</b>													
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : DELAIS CONTRACTUELS <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : DELAIS CONTRACTUELS <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						



## 8 – Divers

- Prises de participation au cours de l'exercice amenant à détenir plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote d'une société ayant son siège social sur le territoire de la République française (C. com L.233-6 et L.247-1, CNCC NI.XVIII 2.11.4B.b). NEANT
- Prises de contrôle ("contrôle exclusif ou conjoint", C. com L.233-3) d'une société ayant son siège social sur le territoire de la République française (C. com L.233-6 al.1 et L.247-1 al.1, CNCC NI.XVIII 2.11.4B.b). NEANT
- Montant global de certaines charges non déductibles dites "somptuaires" et montant de l'impôt supporté en raison de ces dépenses (CGI 39-4 et 223 quater, CNCC NI.XVIII 2.11.4B.e) NEANT
- Montant des frais généraux réintégrés à la suite d'un redressement fiscal définitif (CGI 39-5 et 223 quinquies, CNCC NI.XVIII 2.11.4B.e) NEANT
- Le tableau des résultats des 5 derniers exercices (C. com R.225-102).

2018	2019	2020	2021	2022
2 720 877 €	13 206 154 €	8 149 983 €	10 645 902 €	10 265 946 €

- Situation au regard des évènements de 2023 :
- Inflation et hausse des prix de l'énergie

L'année 2023 a vu une forte l'inflation et une tension sur la chaîne d'approvisionnement. La pression inflationniste sur les coûts (énergies, matières premières, transports, salaires) a pu être relativement contenue par une répercussion de cette augmentation sur les prix de vente et par la maîtrise de ses frais généraux.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel a été sensibilisé à prendre part, individuellement et collectivement, aux actions qui servent cet objectif.



**9 - Evènements postérieurs à la clôture**

Aucun



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cédric Goubet', written over a horizontal line.

Cédric GOUBET - Représentant de SAFRAN HELICOPTER ENGINES,  
Président de SAFRAN POWER UNITS

## SAFRAN POWER UNITS

Société par actions simplifiée au capital de 3 379 200 Euros  
Siège Social : Chemin du Pont de Rupé  
31000 TOULOUSE  
RCS TOULOUSE 630.800.084

<b>PV de Décisions de l'Actionnaire Unique du 25 mars 2024</b>
----------------------------------------------------------------

### Première résolution

*(Approbation des comptes au 31/12/2023)*

L'Actionnaire Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président, ainsi que du rapport général des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2023, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Actionnaire unique prend acte de l'absence de dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 dudit Code.

### Deuxième résolution

*(Affectation du résultat)*

L'actionnaire unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2023, comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2023 :	8 645 473 euros
Report à nouveau :	84 535 euros
Bénéfice distribuable :	8 730 008 euros
Affectation	
- versement d'un dividende de 410 euros par action, soit un total de :	8 659 200 euros
- inscription du solde en report à nouveau :	70 808 euros

*Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts. Cette taxation forfaitaire au taux unique de 12,8 % est applicable de plein droit sauf option globale et expresse du contribuable pour le barème progressif. En cas d'option, le dividende est alors éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158, 3-2° modifié du Code général des impôts.*

L'actionnaire unique prend acte, qu'au titre des trois derniers exercices, ont été distribuées les sommes suivantes :

Exercice	Dividende global	Montant du dividende unitaire
31 décembre 2022	10 243 200 € (1)	485 €
31 décembre 2021	10 665 600 € (1)	505 €
31 décembre 2020	21 436 800 € (1)	1 015 €

(1) Soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts ou, sur option globale, au barème progressif après l'abattement de 40% prévu par l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

### **Troisième résolution**

*(Conventions Réglementées)*

L'Actionnaire unique constate, qu'au titre de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune opération ou convention entrant dans le champ de l'article L227-10 du Code de Commerce.

### **Quatrième résolution**

*(Délégation de pouvoirs pour les formalités légales)*

L'Actionnaire Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal des présentes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.



**Cédric GOUBET, Représentant de SAFRAN HELICOPTER ENGINES  
SAS, Actionnaire Unique de SAFRAN POWER UNITS SAS**



Comptes annuels 2023  
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units

**SAFRAN POWER UNITS**

**CHEMIN DU PONT DE RUPE  
31 000 TOULOUSE  
RCS TOULOUSE 630.800.084**

**A. ETATS FINANCIERS**

**B. ANNEXE**

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE .....	7
2. PRINCIPES COMPTABLES .....	8
3. NOTES SUR LE BILAN .....	17
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....	24
5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION .....	25

**COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME  
A L'ORIGINAL**



Comptes annuels 2023  
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Power Units

**A. ETATS FINANCIERS**

